



Exclusion d'associé nuisible à l'intérêt social

Par THELUMETAR

Bonjour,

nous avons crée une SCI composée de 2 associés, également gérants.

L'associé minoritaire (que je nomme sous pseudo IZNO) s'est permis des largesses en signant des devis alors que le compte bancaire était vide, et surtout alimenté à 100% par l'associé majoritaire.

IZNO a donc été révoqué de sa gérance pour juste motif.

Depuis, il cherche par tous les moyens de faire stopper ou détruire la construction de la SCI.

Pour compliquer les choses, notre SCI est enclavée dans une parcelle, et l'accès unique se fait en passant par une seconde parcelle détenue par une autre société de IZNO. Il a entierement cloturé autour de notre SCI. IZNO a laissé un pauvre passage de fortune via un terrain vague. (impraticable par des poids lourds, et également l'entré est étroite 2.75m)

C'est un 1er élément nuisible aux intérêts de notre SCI.

Mais l'élément le plus fort est le suivant : IZNO a envoyé un mail à divers oganisme (état, département, commune, communauté de commune, préfecture, safer....) mail contenant des propose mensongers et diffamatoire. Il a écrit noir sur blanc " ma volonté est clairement d'obtenir la destruction du batiment"

Avec de tels propos, il existe bien un moyen de l'exclure ?

Merci à vous

Par ESP

Bonjour

Il semble que vous l'ayez déjà fait ...?

""IZNO a donc été révoqué pour juste motif.""

Par THELUMETAR

Bonjour,

il a été révoqué en tant que gérant.

Je souhaite l'exclure comme associé. Il est clairement un danger. J'ai peur qu'il détériore le batiment, il est très énervé et habite à 50 mètre.

Les dégâts occasionnés par un associé ne sont pas couverts par les assurances à priori.

Cordialement